



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-147

Décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2018

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 19 décembre 2017, ses membres ont adopté le règlement numéro 2017-147;

QUE l'objet de ce règlement vise à décréter les taxes et les tarifs municipaux applicables dans la municipalité de Compton pour l'exercice financier 2018;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville au 3, chemin de Hatley, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi entre 8h30 et 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h;

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 21^{ième} jour du mois de décembre 2017.

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général